

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GROSPIERRES**

Nombre de membres

Séance du Jeudi 16 mai

Afférents Qui ont pris
au CM en exercice part à la
délibération
15 13 8

Deux mille vingt quatre

Et le seize mai

Date de la Convocation
07/05/2024

à 18h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,
sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage
07/05/2024

Présents : GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ABRINES André, MARHIC Daniel, BAGNIS
Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, De BOURNET Catherine, JAUZION Bruno,
Absents excusés : ADAM Marc, DEVERNAY Anne-Sophie, BONNAURE Martin, CHAMPETIER
Dominique, VIALLE Romain.

Secrétaire de séance : HOFFMAN Françoise,

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

1-Décision modificative budgétaire N° 1 Budget principal

Il s'agit de régulariser la somme de 25000 € qui avait été imputée sur le 040 et doit être passée sur le compte 041,
ensuite de mettre des crédits sur le compte 165 en dépense et recettes dépôts et cautionnement pour 800 €.
Le conseil municipal approuve la décision modificative budgétaire. **POUR : unanimité**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements	800,00	165 (16) : Dépôts et cautionnements	800,00
21538 (040) : Autres réseaux	-25 000,00	238 (040) : Avances versées sur	-25 000,00
21538 (041) : Autres réseaux	25 000,00	238 (041) : Avances versées sur	25 000,00
	800,00		800,00
Total Dépenses	800,00	Total Recettes	800,00

2- Enfouissement réseaux secs Rue Notre Dame

Le conseil municipal décide d'accepter le devis et de programmer les travaux d'enfouissement des lignes électriques,
fibre et Télécom sur la rue Notre Dame avec le SDE07.

Le montant prévisionnel des travaux est de 109 326.14 € HT, la participation restant à la charge de la commune est
estimée à 49 098.00 € HT. **POUR : unanimité**

**3- Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour
l'équipement en LED de l'éclairage du stade municipal Moulin Thoulouze**

Le Maire fait part au conseil municipal que les éclairages du stade auraient besoin d'être changés, vu leur vétusté et
leur consommation en énergie.

Un devis a été établi par le SDE 07 pour l'équipement en LED des éclairages du stade.

L'estimation des travaux s'élève à 33 067.44 € HT, la participation restant à la charge de la commune s'élève à
17 360.41 €.

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention auprès de la Fédération Française de Foot pour
l'équipement en LED des luminaires du stade afin d'alléger la charge financière. **POUR : unanimité**

Le Maire :

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GROSPIERRES**

Nombre de membres

Séance du Jeudi 16 mai

Afférents au CM	Qui ont pris en exercice part à la délibération
15	13
	8

Deux mille vingt quatre

Et le seize mai

Date de la Convocation

07/05/2024

à 18h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage

07/05/2024

Présents : GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ABRINES André, MARHIC Daniel, BAGNIS Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, De BOURNET Catherine, JAUZION Bruno,
Absents excusés : ADAM Marc, DEVERNAY Anne-Sophie, BONNAURE Martin, CHAMPETIER Dominique, VIALLE Romain.

Secrétaire de séance : HOFFMAN Françoise,

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

4- Extension réseau eau potable

Le Conseil Municipal donne son accord :

- Pour rétrocéder au SEBA le réseau d'eau potable situé à l'ancien lotissement de Lespérasse.
- Pour réaliser l'extension du réseau potable situé à Lespérasse dont la participation communale est estimée à 16 000 €.

POUR : unanimité

5- Demande de subvention « Fonds Vert » pour la rénovation énergétique du logement situé au 1^{er} étage du bâtiment de l'école élémentaire

Considérant que la commune de GROSPIERRES envisage des travaux pour l'isolation intérieure du bâtiment afin de réduire considérablement les dépenses énergétiques de ce bâtiment. Ce projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert ». Le montant des travaux est estimé à 75 020 € TTC, la maîtrise d'œuvre s'élève à 22 080 € TTC.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré :

Le conseil municipal décide de solliciter l'aide financière de l'Etat au taux maximum, au titre du dispositif « Fonds Vert » pour la rénovation énergétique du logement situé au 1^{er} étage de l'école élémentaire.

POUR : unanimité

6- Recours au service civique

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le Service Civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans), sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS).
- D'autoriser Madame le Maire à formaliser les missions attendues et à signer les contrats d'engagement de Madame le Maire est chargée d'accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'aboutissement de cette décision.

POUR : unanimité

Le Maire :

*- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification*

Fait et délibéré le 16 mai 2024
Le Maire, Denise GARCIA



MAIRIE
DE GROSPIERRES
07120
Tél. 04 75 39 67 17
Fax 04 75 39 03 41